



FONCTIONNEMENT DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

CONNAITRE SES MISSIONS SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL EN TANT QUE MEMBRE DU CSE



PROGRAMME DETAILLE

1	<p>LA PREVENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> Le champ réglementaire Les principes de la prévention Les enjeux internes et externes à l'entreprise Les différents acteurs de la prévention
2	<p>LE CSE (CSSCT)</p> <ul style="list-style-type: none"> Champs d'application Composition Rôle et missions Droit et obligations Fonctionnement Moyen Statut des membres Champs de compétences Les obstacles aux quotidiens
3	<p>LES COMPOSANTES EN LIEN AVEC L'ACTIVITE DU TRAVAIL</p> <ul style="list-style-type: none"> Définitions Les Accidents de Travail Les maladies professionnelles et TMS La notion de danger La notion de risque L'apparition d'un dommage Caractérisation d'une situation de travail Les risques en lien avec l'activité physique Les RPS Les autres risques présents dans sa structure
4	<p>LES METHODES ET LES OUTILS</p> <ul style="list-style-type: none"> Le DU et l'évaluation des risques Le recueil de données et l'analyse des documents La réunion du CHSCT ou du CSE et la visite terrain sécurité Élaboration d'un arbre des causes et d'une enquête suite à un AT L'approche ergonomique dans l'analyse du travail : diagnostic et préconisation Elaboration d'un plan d'action



PUBLIC

Membres du CSE
Réfèrent sécurité désigné par l'employeur
RH
Direction.

Durée : 3 jours consécutifs
Entreprises < 300 salariés

INTRA : De 3 à 10 stagiaires



OBJECTIFS

Connaître le rôle et les attributions du CSE

Connaître le champ des enjeux de la prévention au sein du CSE

Connaître les missions du CSE liées à la santé physique et mentale au travail

Avoir des connaissances pour mener à bien les missions du CSE

Participer activement et efficacement au bon fonctionnement du CSE

Savoir analyser les documents et les rapports dans le cadre des missions du CSE

Aider à analyser les accidents du travail et mettre en place des actions correctives

Avoir des connaissances pour apporter des solutions sur les situations de travail observées

Avoir des connaissances pour mettre en œuvre des actions et en assurer le suivi

Savoir travailler collectivement pour réaliser les missions du CSE



METHODES PEDAGOGIQUES

Alternance entre les temps d'apports de connaissance et des exercices individuels ainsi que collectifs d'appropriation.

Exercices d'application à partir des cas proposés par les stagiaires.

FORMATEUR : Conseiller Prévention AGIR ou intervenant extérieur.

A partir d'exercices à la fin de chaque module.

Par des travaux pratiques réalisés lors de la formation issue du terrain.



VALIDATION

AGIR FORMATION est enregistré en tant qu'organisme de formation auprès de la DIRRECTE (Préfecture) sous le numéro : 52440682344. Notre structure est également référencée sous DATADOCK sous le code 020802, pour les OPCA.